

Formation

Réponse à une consultation 25.06.2014

Ordonnance relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles et ordonnances du DEFR dans le domaine des hautes écoles

L'économie salue la décision de la Confédération de procéder à la mise en œuvre de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) en deux étapes. Ainsi, la Conférence des hautes écoles aura la possibilité d'examiner en détail les changements à venir en matière de financement. L'organisation juge les modalités de mise en œuvre prévue pertinentes.